

est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré partout où besoin sera, publié au *Messenger de Tahiti* et inséré au *Bulletin officiel* des Etablissements.

Papeete, le 30 mai 1872.

Signé: GIRARD.

Par le Commandant Commissaire de la République:

Le Procureur de la République, Chef du service judiciaire,

Signé: HOLOZER.

NOMINATIONS, MUTATIONS, Etc.

N° 142. — Par ordre de M. le Commandant Commissaire de la République en date du 1^{er} mai 1872 ont été nommés:

A l'emploi de caporal mutoi du district de Paea l'indigène Narii a Teina, en remplacement de Mahurai a Teahu, révoqué pour inconduite habituelle;

A l'emploi de mutoi à pied du district de Paea l'indigène Meamea a Hotahota, en remplacement de Tevahi a Teubi, révoqué de ses fonctions pour inconduite;

A l'emploi de mutoi à cheval du district de Papenoo l'indigène Maititohi a Tiriapera, en remplacement de Paoaa a Faufau, démissionnaire.

N° 143. — Par décision de M. le Commandant Commissaire de la République en date du 22 mai 1872, prise sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, M. Hillion a remis le service de l'enregistrement, du domaine et de la curatelle aux biens vacants à M. Richard, receveur de l'enregistrement, récemment arrivé dans la colonie.

N° 144. — Par ordre de M. le Commandant Commissaire de la République en date du 22 mai 1872, l'indigène Peni a Tuafu a été nommé mutoi à pied du district de Teavaro-Teaharoa (Moorea), en remplacement de Maihi a Paeohu.

CERTIFIÉ CONFORME:

Papeete, le 5 octobre 1872 (*).

Le Conservateur des Archives,

SALOT DES NOYERS.

VÉRIFIÉ:

L'Ordonnateur,

L. LE GUAY.

(*) Cette date est celle de la réception du Bulletin aux Archives.